

## **Politique d'intégration à Bruxelles**

Résumé : **« Chapitre 2 »** du « Cahier Migration 43 » (pages 63 -85)

I.Adam,C.Mascia,F.Ghesquière,N.Bensaid,Andrea Rea

### **1. Préambule**

Jusqu'en 1970, l'immigration était essentiellement un problème localisé en Wallonie et au Limbourg dû à la présence des charbonnages. Le déclin de ceux-ci et la crise économique liée aux conflits de 1967 et 1973 (guerre du Kippour) ont entraîné un chômage important en Belgique.

La loi de 1974 sur l'arrêt de l'immigration économique a entraîné la mise en place du regroupement familial (les travailleurs principalement arabo-musulmans ne voulant pas quitter la Belgique, car ils ne pouvaient plus y revenir, logiquement, ont fait venir leurs familles). Les populations immigrées, principalement marocaines et turques, se sont installées à Bruxelles dans des quartiers du centre de la ville désertés par les bruxellois de souche qui se sont établis dans les communes du sud de Bruxelles et en Brabant wallon (ceci grâce à l'essor de la voiture).

En 1961, Bruxelles comprenait 6,1 % d'étrangers et en 2011, 31,5%.

De nombreux « étrangers » ne le sont plus car ils ont obtenu la citoyenneté belge suite à diverses modifications du Code de la Nationalité.

Sur 1,1 millions de bruxellois, environ 250.000 sont d'origine arabo-musulmane, dont 85% pratiquent l'islam (50% allant régulièrement à la mosquée, 50% étant peu assidus) et 15% ayant perdu plus ou moins la foi.

A l'heure actuelle, Bruxelles est une porte d'entrée des migrants en Belgique.

***Commentaire de LIBERTAS : la politique d'intégration des migrants à Bruxelles doit être efficace, et en ligne avec les recommandations de l'UE, car elle impacte l'intégration dans l'ensemble du pays.***

### **2. Le programme intégration – cohabitation à Bruxelles**

C'est 1976 que le « problème bruxellois de l'immigration » figure à l'agenda des partis politiques suite aux positions extrémistes de Roger Nols , bourgmestre de Schaerbeek.

En 1989, les leaders politiques (PSC, FDF, CVP, SP, VU) réunis dans le premier exécutif de la région bruxelloise estimaient que : « *Il est nécessaire d'offrir des alternatives aux problèmes d'intégration des immigrés et de développer des projets à destination des populations les plus défavorisées* ».

Le financement de celles-ci sera prévu par les COMMUNES et non la Région, et les projets seront mis œuvre par les communes et les associations, car la compétence est communale et non régionale.

La circulaire relative aux Projets de Cohabitation Intégration (PIC) concerne les communes concernées par ces problématiques (Anderlecht, Bruxelles, Forest, Molenbeek, Schaerbeek, Saint-Gilles, Saint-Josse). La cohabitation est définie comme « *l'établissement des relations respectueuses et positives entre les différentes communautés locales* ».

Le public cible de ces « actions » reste flou, car « *color-blind* », c'est-à-dire que l'on ne spécifie pas les publics cibles (par exemple : les personnes d'origine africaine, arabo ou turco musulmanes) car la philosophie qui sous-tend cette politique est universaliste (on s'adresse à tout le monde sans distinction).

La Région tend à privilégier les aspects socio-économiques de l'intégration par rapport aux aspects culturels.

A partir de 1995, le budget du PIC est transféré de la Région de Bruxelles-Capitale aux Commissions Communautaires française et flamande (accord de la Saint-Quentin). Dès lors, pour les personnes issues de l'immigration et choisissant le français comme langue (bruxellois francophones), la compétence passe à la COCOF et à la Région Wallonne et le PIC n'est quasiment pas modifié.

Pour les bruxellois néerlandophones, la compétence passe à la Commission communautaire flamande (VGC), mais comme elle n'a pas de compétence législative, la politique est déterminée par la Communauté flamande (la politique d'intégration flamande à Bruxelles

est celle de la Flandre contrairement à celle destinée aux bruxellois francophones qui dépend de deux institutions : la COCOF et par osmose la Région Wallonne ).

Pour les bruxellois néerlandophones, deux types d'action sont menées sur base de deux décrets:

- le décret du 29 avril 1998 sur la *minderhedenbeleid*,
- le décret du 12 février 2003 sur l'*inburgeringbeleid*.

La politique flamande finance les minorités ethnoculturelles (associations) et offre des subsides pour l'apprentissage de la langue et de la culture d'origine. Ces politiques sont coordonnées à Bruxelles par l'opérateur **BON (Brussels Onthaalbureau Nieuwkomers)**.

En 2003, le programme PIC a été évalué, 40% du budget dépensé par les communes a été consacré aux écoles de devoirs, le solde aux activités socioculturelles et à l'insertion socioprofessionnelle (principalement l'alphabétisation et le français).

Les politiques suivent deux principes : la compensation des retards et l'occupationnel pour combattre l'oisiveté et sortir les jeunes de la rue (activités culturelles).

**Commentaires de LIBERTAS** : *Au vu de la situation réelle qui règne dans les communes visées, on doit constater un échec flagrant de ces politiques ou du moins la manière dont elles ont été gérées (ceci ne mettant pas en cause le travail fait par des gens dévoués sur le terrain). LIBERTAS critique ici les hommes politiques responsables des politiques mises en œuvre tout en reconnaissant la complexité des problèmes à résoudre.*

### 3. **Le décret bruxellois sur la cohésion sociale.**

Le 30 avril 2004, un nouveau décret intitulé « Politique de cohésion sociale » remplace le PIC pour l'institutionnaliser, mais en fait ne change pas grand-chose.

Par cohésion sociale (Art 3§2 du décret) il faut comprendre « *l'ensemble des processus sociaux...qui permettent à chacun de participer activement à la société et d'être reconnu* ».

Les **objectifs prioritaires ne sont pas définis**, mais visent principalement les non-discriminations, l'exclusion sociale, la diversité socioculturelle, réduction des différences ( ?), etc...

**Commentaire de LIBERTAS : un ensemble flou de poncifs de type « communautarien » et universaliste.**

*Le décret est « color-blinded » c'est-à-dire qu'il « nie » l'existence de migrants arabo-musulmans, marocains, turcs, etc. Il semble que c'est essentiellement la pensée dominante du PS. Pour les auteurs, l'intitulé du décret gomme les références spécifiques à la thématique de l'immigration (on n'ose trop en parler !!). L'opposition CDH et Ecolo de l'époque n'a jamais critiqué la terminologie color-blinded qui masque la réalité des problèmes d'intégration.*

Malgré deux amendements rejetés par la majorité (l'une d'ECOLO et l'autre du MR (Schepmans)), le décret sur la « Cohésion sociale » est adopté le 13 mai 2004. CDH et Ecolo justifient leur choix par la pérennisation des associations actives dans le domaine de l'intégration. Le cadre idéologique de décret est similaire à celui du décret wallon et caractérisé par un universalisme/laissez-faire très prégnant, surtout dans le chef des responsables politiques.

A partir de 2009, la nouvelle programmation vise trois priorités :

- le soutien à l'accompagnement scolaire,
- l'alphabétisation,
- l'accompagnement des primo-arrivants.

#### **4. Les institutions mises en place pour répondre aux objectifs du décret**

Les « contrats de cohésion sociale » sont subventionnés par la COCOF, toutefois ces subventions aux associations passent par les communes qui décident de subventionner ou non.

##### **4.1. Les acteurs institutionnalisés**

La COCOF finance sur base pluriannuelle le CRAScs (Centre régional d'Appui à la cohésion sociale), les coordinations locales et l'association

« LIRE et ECRIRE », ces trois organismes sont institutionnalisés par le décret.

Le CRAScs organise les coordinations locales, mais la mission du CRAScs est remplie par l'Association CBAI (Centre Bruxellois d'Action Interculturelle). En conséquence, c'est le CBAI qui est en fait « institutionnalisé » et remplace l'Etat dans ce domaine important

Les coordinations locales gèrent au niveau communal les contrats de cohésion sociale (en fait des associations sous forme d' asbl locales diverses).

Le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français est l'association « LIRE et ECRIRE », une asbl ayant ses propres formateurs et ses propres méthodologies basées sur les méthodes globales et non syllabiques.

L'objectif de cette institutionnalisation des associations « CBAI » et « LIRE et ECRIRE » est de pérenniser leurs subsides.

Pour l'alphabétisation, il existe d'autres petits opérateurs mais qui n'ont pas toujours les mêmes méthodes que « LIRE et ECRIRE ».

#### **4.2 Les gros acteurs non institutionnalisés : CIRE, SAMPA et MSB.**

Passons en revue ces trois acteurs qui ne sont pas institutionnalisés.

**1 .Le CIRE** (Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers) regroupe une série d'associations qui proviennent du pilier socialiste et social-chrétien ainsi que d'associations « caritatives ». Il comprend 85 travailleurs. Le CIRE à deux catégories d'actions ;

- L'action politique (lobby),
- Les services aux publics réfugiés, demandeurs d'asile, sans papiers etc.

Ces services comprennent : accueil, logement, cours de Français Langue Etrangère (FLE). Le CIRE accepte des populations généralement d'un bon niveau scolaire (Asie, Russie, etc .), mais de statuts administratifs précaires.

Le CIRE milite en faveur des étrangers, des demandeurs d'asile, des réfugiés et des sans papiers. **Il est en faveur d'un parcours d'intégration obligatoire comme existant dans certains pays européens et du coté néerlandophone** (voir ci-dessous).

Ce parcours comprendrait 4 thèmes :

- cours de langues,
- cours d'orientation au sein de la société (en clair, cours de citoyenneté),
- orientation professionnelle,
- accompagnement personnel.

2. Le SAMPA (Service d'Aide aux Molenbeekoïes Primo-arrivants) et la MDS (Maison de la Solidarité de Bruxelles-Ville) sont deux grosses organisations, mais liées à une commune, Molenbeek et Bruxelles.

MDS n'accepte pas les sans-papiers.

Le SAMPA les accepte pour les diverses activités que ces organisations proposent dont les cours FLE (Français Langue Etrangère). Notons également que ces deux organisations sont financés par le fédéral (politique des grandes villes) et non par la COCOF.

### **4.3 Les contrats de cohésion sociale**

Le financement des contrats de cohésion sociale sont financés à 80% par les contrats communaux, le solde par des contrats régionaux ou intercommunaux. L'évaluation de ces contrats est faite par le CABI (voir le rapport annuel ).

Les activités sont diverses : accueil, cours FLE, animations, activités récréatives, vacances etc. Mais, 13% du budget va à l'alphabétisation et au FLE, 6% à l'accueil juridique : on constate que tout le budget ne va pas à l'intégration des personnes étrangères.

Les cours de français (FLE) pour primo-arrivants est la première étape de l'intégration éventuelle de ces personnes. Or, le contenu des cours FLE n'est pas standardisé et varie selon les opérateurs du secteur. Les exigences concernant les enseignants sont variables ce qui impacte la qualité des cours.

Notons la remarque d'un responsable du CABI : « **Le FLE c'est un peu le Far West avec n'importe qui peut...** »

- Les cours de citoyenneté

Les cours de citoyenneté n'occupent pas une place prépondérante dans le tissu associatif francophone bruxellois. Ces cours devraient être donnés aux primo-arrivants dans leur langue maternelle (arabe, roumain, russe, etc.) afin que ceux-ci se rendent compte de la manière dont la société d'accueil vit et comment ils devront s'intégrer. En fait, ces cours qui font partie d'un bagage essentiel à une intégration réussie ne sont qu'abordés aux cours de langue.

**Commentaire de LIBERTAS** : *Comment enseigner des notions de liberté-responsabilité à des personnes qui apprennent le français..Kafka vit-il à Bruxelles ??*

## **5. La politique flamande à Bruxelles : BON**

Ainsi qu'expliqué au § ci-dessus , les primo-arrivants s'adressant au bureau néerlandophone d'accueil des étrangers BON (Brussels Onthaalbureau Nieuwkomers) se voient offrir un autre cadre pour pouvoir réussir leur intégration. La politique flamande est la SEULE politique d'intégration véritablement formalisée à Bruxelles et devient un point de référence sur le débat du parcours d'intégration.

Le CIRE considère que c'est un modèle à suivre.

BON a un parcours d'intégration formalisé et centralisé constitué de 4 piliers :

- cours d'orientation sociale,
- cours de base en néerlandais,
- orientation professionnelle,
- accompagnement individuel.

Le cours d'orientation sociale signifie cours de citoyenneté donné dans la langue maternelle ou usuelle du primo-arrivant où on aborde :

- les institutions belges,

- la culture,
- l'histoire,
- les normes et les VALEURS de notre pays.

Le cours de néerlandais requiert un test d'aptitude préliminaire afin d'orienter l'immigré soit vers des cours rapides, soit lents, soit vers l'alphabétisation. Il existe un accompagnement personnalisé avec orientation socio-professionnelle.

BON touche 1500 personnes (2010) et la demande dépasse l'offre de services **mais BON ne prend en considération que les immigrés en situation administrative régulière** (par exemple BON n'a pas accepté les demandeurs d'asile logés dans des hôtels car ces personnes n'avaient pas de résidence fixe).

En Flandre, **le parcours d'intégration est obligatoire**, mais cela n'est pas possible à Bruxelles car les compétences communautaires ne peuvent porter directement sur les individus. Pour attirer les primo-arrivants à ses cours, BON a mis au point certains incitants : par exemple, ceux qui réussissent le parcours d'intégration peuvent avoir accès gratuitement à des cours de néerlandais plus avancés.

### **CONCLUSION pour LIBERTAS**

*LIBERTAS constate que la politique d'intégration pour des immigrés francophones a abouti à un échec complet ( voir annexe en préparation : chômage massif, ghettoisation, sentiment d'insécurité, d'incompréhension vis-à-vis de l'islam (religion), intégrisme etc.*

*Nous estimons que cet échec est dû :*

- *À une politique incohérente car :*
  - *d'une part basée sur l'universalisme (color-blinded), parce que l'on n'os, pour des motifs électoraux, stigmatiser qui que soit et on refuse de reconnaître officiellement qu'une majeure partie des personnes non ou mal intégrées proviennent de pays arabo-musulmans...on fait comme s'ils n'existaient pas et on refuse de mettre en discussion les problèmes fondamentaux relatifs aux valeurs démocratiques de notre pays : égalité homme-femme,*



*laïcité, primauté du pouvoir temporel du peuple sur celui de Dieu, etc...*

- *d'autre part, on fait des politiques « communautaristes » voir à ce sujet les recommandations des « Assises de l'Interculturalité 2010 » que Libertas conteste vigoureusement*
- *une politique incohérente et éclatée où les politiques et les subventions sont faites aux associations locales par le pouvoir communal en place et ce souvent à des fins purement électoralistes (ce qui est compréhensible, l'objectif premier de l'élu est d'être réélu, ce que LIBERTAS trouve légitime) ;*
- *le refus de mettre au point un parcours d'intégration harmonisé ; c'est-à-dire même structure d'apprentissage de la langue et de cours de citoyenneté pour tous.*
- *refus de rendre le parcours d'intégration obligatoire avec test d'aptitude.*
- *multiplication des intervenants et des financements. Un chat ne retrouverait pas ses chatons...*
- *une méconnaissance des recommandations des programmes d'intégration de l'Union Européenne (Principe de Base Communs).*

**LIBERTAS recommande :**

- *de suivre le modèle du parcours d'intégration de BON,*
- *de ramener la compétence d'intégration au niveau de la Région tant en ce qui concerne les politiques que les moyens d'action c'est-à-dire les financements.*
- *remettre les asbl d'enseignement dans un Ministère de l'Instruction publique Bruxellois (séparé de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte tenu des spécificités bruxelloises (31,5 % d'étrangers).*
- *de rendre obligatoire le parcours d'intégration mais avec incitants comme le fait la Région flamande,*
- *de suivre les guide lines de la Commission*

*- de donner à l'Union Européenne la compétence de la politique d'intégration*

***- d'ouvrir un dialogue structuré entre la société civile et le monde arabo-musulman afin de réduire les clivages dus aux intégristes de type salafiste à Bruxelles.***

Libertas ne met absolument pas en cause le travail fait par les bénévoles et les membres des diverses associations qui travaillent à ces questions essentielles. LIBERTAS pense que le manque de vision et le saupoudrage des subsides conduit à un manque d'efficacité et des dépenses inutiles.

Michel Annez

Relu et corrigé : PVR

Braine l'Alleud, le 5 février 2014